Initiatives ministérielles

Une tâche délicate attend le comité législatif qui étudiera ce projet de loi, mais il y a peu à dire à ce sujet à l'étape de la deuxième lecture, mis à part quelques observations que je voudrais faire dans les minutes qui viennent. Si je ne m'abuse, mon temps de parole est illimité. Je ne sais si je vais parler pendant un jour ou deux ou même plus. Nous voulons faire certaines observations que les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment importantes.

Évidemment, d'autres députés de notre parti prendront probablement la parole lors de l'étude en comité. Lorsque le comité aura fini son étude du projet de loi, celui-ci nous reviendra pour l'étape du rapport et nous procéderons alors à la troisième lecture. La Chambre aura probablement l'occasion de rendre sa décision finale sur le projet de loi C-35 avant Noël.

Nous rompons toutefois les traditions de cette Chambre. Monsieur le Président, à titre de leader de l'opposition à la Chambre, je voudrais prendre la parole et essayer de donner foi aux traditions de cette institution que nous estimons très importantes; je suis certain que c'est ce que vous souhaitez que je fasse.

Un certain nombre de modifications sont proposées. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'une d'elles. Je suis sûr que le ministre sera d'accord, sinon avec l'amendement, du moins avec mes observations au sujet de cette modification.

L'article 9 touchait la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est ainsi libellé:

9. L'intertitre qui précède l'article 21 de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est abrogé et remplacé par ce qui suit:

On peut ensuite lire ce qui suit:

10. Les paragraphes 21(2) et (3) de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

(2) Le président présente au ministre au plus tard le 15 septembre 1993 et tous les cinq ans par la suite, en sus du rapport annuel de l'Agence, un rapport global d'évaluation des activités de l'Agence et de leur effet sur les disparités régionales.

Je suis un peu surpris d'entendre le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministre des Travaux publics, député de Central Nova, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est du Nouveau-Brunswick, dire dans leurs communiqués et dans les rêvasseries qu'ils publient sur la petite entreprise, entre autres sujets, que cette agence est un remède infaillible pour corriger les inégalités régionales.

Si l'agence est un si bon instrument de changement constructif, pourquoi voulez-vous nous le dire tous les cinq ans seulement? Pourquoi ne voudriez-vous pas nous expliquer chaque année son merveilleux fonctionnement et son extraordinaire contribution? Pourquoi attendre cinq ans? Le ministre est-il incapable de rédiger un rapport annuel? Il y en a un de prévu. Je vais vous lire le passage qui le concerne, pour que vous puissiez comprendre, monsieur le Président, parce que je sais que vous vous préoccupez autant que moi de l'efficience et de l'efficacité de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Voici ce passage:

Le président présente au ministre au plus tard le 15 septembre 1993 et tous les cinq ans par la suite, en sus du rapport annuel de l'Agence, un rapport global.

Une voix: L'agence n'est peut-être pas aussi bonne qu'on veut nous le faire croire.

M. Dingwall: Avez-vous entendu, monsieur le Président? Un de mes collègues estime que s'ils ne veulent pas publier de rapport global, disons tous les deux ou trois ans, c'est peut-être parce qu'ils n'ont rien de constructif à dire.

Ce serait très différent. C'est très différent de ce que nous dit le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Travaux publics. Je ne sais qui croire.

Toutefois, je penche beaucoup du côté de mon collègue, qui réside dans la belle province de l'Île-du-Prince-Édouard.

En effet, je penche. Je vais peut-être en arriver à une conclusion qui sera évidente pour tous les députés de la Chambre.

L'autre jour, je lisais ce qui suit dans le rapport annuel de 1991 de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique: «En 1990, la performance économique des provinces atlantiques a été surprenante, malgré la récession.» N'est-ce pas merveilleux? Je n'ai rien entendu de la part du ministre. Je n'ai rien entendu non plus du député de Central Nova.

Je veux dire un mot au sujet du député de Central Nova, le ministre des Travaux publics, parce qu'il est une figure de proue sur la scène politique, en Nouvelle-Écosse. C'est un très bon ami du premier ministre de la